CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E8167** **VALABLE JUSQU'AU** **28/06/2027**

ÉDITÉ LE 29/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/11/1982

Forme juridique : SARL

Capital : 15 244

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MILLAU

Siret : 325 855 609 00013

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 12 622-12

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AA906026

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AA906026

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : ALINAT

385 ROUTE D'ALBI
MOULIN NEUF
12400 MONTLAUR

Téléphone : 05 65 99 81 20 **Fax :**

Portable : 06 30 87 41 83

Responsabilité légale :
ALINAT GUILLAUME CO-GÉRANT / ALINAT GILLES CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : alinat.cm@wanadoo.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 853 296 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1321	Canalisations d'assainissement (Technicité courante)	1	22/05/2025
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	9	22/05/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/04/2026 09:19

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.